

NOS DROITS

Répartir les droits de vidéo à la demande

Jürg Ruchti, Directeur de la SSA

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022, le « Tarif commun 14 » concrétise le nouveau droit à rémunération introduit en faveur des autrices et des auteurs, ainsi que des interprètes des œuvres audiovisuelles exploitées en vidéo à la demande. Ce nouveau droit s'inscrit dans le domaine de la « gestion collective obligatoire ». Tant la perception que la répartition sont donc soumises à des règles contraignantes ressortant de la loi. Nous présentons ici les aspects essentiels de la répartition.

Toutes les formes de VOD sont couvertes

Le tarif règle de nombreux aspects relatifs à cette rémunération. Il couvre toutes les formes de vidéo à la demande:

- « Subscription Video on Demand » (SVOD), soit l'accès à un catalogue d'œuvres contre le paiement d'un abonnement;
- « Advertising-based Video on Demand » (AVOD), soit une offre gratuite pour le public qui se finance par la publicité;
- « Transactional video on demand » (TVOD) et « Electronic Sell Through » (EST), soit l'accès à une œuvre spécifique contre un péage à l'acte pour un visionnement limité ou illimité dans le temps;
- « Free video on demand » (FVOD), soit les offres dépourvues de publicité auxquelles le public peut accéder gratuitement.

La rémunération est généralement calculée sur les recettes spécifiques de chaque offre. Dans certains cas, elle est assortie de minimas. Pour la

FVOD, ce sont des tarifs minutaires ou des forfaits annuels qui ont été convenus.

La nouvelle norme ne s'applique pas à toutes les œuvres audiovisuelles.

Rappelons ici que la nouvelle norme ne s'applique pas à toutes les œuvres audiovisuelles. En effet, l'application de la rémunération obligatoire est conditionnée par l'existence d'un système de gestion collective analogue dans le pays de production de l'œuvre. De même, la nouvelle loi prévoit de nombreuses exceptions selon le genre de l'œuvre: les autrices et les auteurs de films publicitaires ou promotionnels, ou de portraits d'entreprises, par exemple, ne pourront pas en bénéficier. Il en résulte un tarif complexe, négocié – comme la loi le prévoit – avec les associations représentatives des utilisateurs.

Contraintes pour la répartition

Les règlements de répartition des sociétés de gestion doivent être approuvés par l'autorité de surveillance, c'est-à-dire l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle. La loi prévoit des critères auxquels ils doivent satisfaire. Parmi ces règles figure une gestion saine et économique. Le marché de la VOD est particulièrement diversifié et dynamique, présentant des modèles et des offres très différentes, évoluant par ailleurs rapidement. Répartir les droits encaissés de manière séparée pour chaque modèle et offre induirait des coûts qui seraient disproportionnés par rapport aux montants qui reviennent aux autrices et aux auteurs, surtout pour la multitude de petites offres. Il a donc fallu trouver le meilleur compromis entre la rationalisation nécessaire à une gestion économique et la prise en compte des autres critères, comme l'observation de l'égalité de traitement des autrices et des auteurs. En outre, les mécanismes doivent obéir à des règles déterminées. Enfin, la répartition doit refléter le rendement

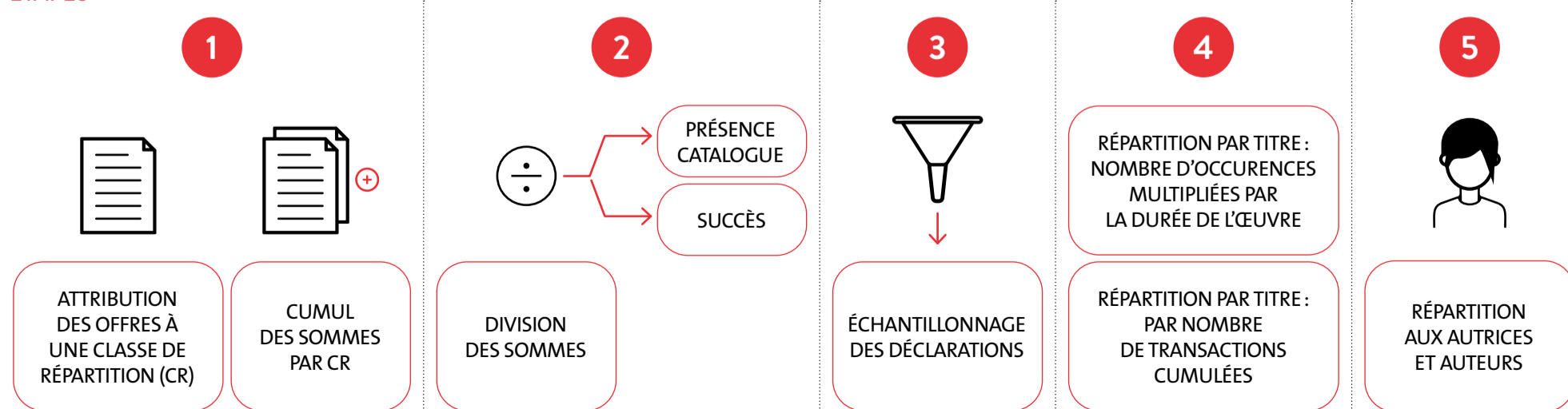
d'une œuvre, ce qui signifie que le succès d'une œuvre entre en considération.

Cinq étapes

Tout d'abord, nous attribuons les offres à cinq classes de répartition différentes, principalement selon leur importance sur le marché. Ainsi, les plateformes dominantes seront attribuées à une classe spécifique. Pour tenir compte de l'importance des offres des diffuseurs télévisuels qui sont disponibles gratuitement pour le public, une classe de répartition spécifique est prévue. Cette distinction entre classes de répartition permet d'éviter que l'ensemble des recettes encaissées ne soient réparties sur quelques grands ayants droit, et de tenir compte de la diversité des offres également lors de la répartition. En même temps, elle permet d'établir le lien avec le rendement des œuvres. Une fois les recettes à répartir ainsi cumulées dans une classe de répartition, nous divisons en deux les sommes disponibles dans chacune des



SCHÉMA DE RÉPARTITION ÉTAPES



classes. Une moitié sera répartie selon le succès, c'est-à-dire le nombre de transactions ou «vues». Une autre moitié sera répartie selon la durée de l'œuvre et sa présence dans le ou les catalogues. En effet, la richesse d'un catalogue contribue au succès commercial d'une offre. Même si une œuvre est peu visualisée, sa présence contribue au succès de l'ensemble de l'offre. Dans une troisième étape, nous procédons à la sélection des catalogues qui seront pris en compte lors de la répartition, en établissant des

règles déterminées pour cette sélection. Elles ont pour but de tenir compte à la fois de la diversité des catalogues que des publics visés, puisque nous prévoyons une prise en compte adéquate des différentes régions linguistiques. Nous établissons ainsi les œuvres sur lesquelles les sommes disponibles par classe seront réparties, et pouvons donc – et c'est la quatrième étape – déterminer le montant par œuvre. Dans une cinquième et dernière étape, nous partageons le montant obtenu par l'œuvre

entre les différents autrices et auteurs, selon les clés et les règles déjà pratiquées jusqu'ici dans le domaine de la gestion collective obligatoire. Hormis les mécanismes décrits, le règlement détermine également les nécessaires démarcations temporelles et les délais de déclaration des œuvres.

Règlement approuvé, premières répartitions en 2024

Le règlement de répartition a fait l'objet d'un examen préalable positif par l'Institut fédéral

de la propriété intellectuelle. Après la récente approbation finale par l'organe compétent de Suissimage, avec qui la SSA collabore pour ces répartitions, l'examen et l'approbation formelle de l'Institut ont également eu lieu. Les déclarations d'utilisation 2022 qui sont suffisamment fiables et exploitables sont en cours d'analyse depuis quelques semaines. Nous prévoyons que la première répartition de ces droits pourra avoir lieu au printemps 2024.

FSSTA-FFSI : NOUVEAUX TARIFS

La SSA a renégocié avec la FSSTA la convention qui liait ces deux organisations depuis 1990.

La nouvelle convention s'applique pour toute représentation à partir du 1er septembre 2023. Nous avons modifié et simplifié la tarification, actualisé certains aspects pratiques et renforcé les soutiens réciproques. Cette convention s'applique également aux membres de la FFSI. Les nouveaux tarifs peuvent être consultés sur [www.ssa.ch / documents / tarifs entité utilisatrice](http://www.ssa.ch/documents/tarifs_entité_utilisatrice).

Mission Florimont de Sacha Danino et Sébastien Azzopardi par le Théâtre La Mouette de Saint-Aubin, qui a obtenu pour cette production le Grand Prix FSSTA 2023 et le Prix pour la Technique FSSTA 2023.

© Théâtre La Mouette - Pierre Morel



PROTECTION DES DONNÉES

Le 1^{er} septembre 2023, une nouvelle Loi fédérale sur la protection des données est entrée en vigueur. A cette occasion, la SSA a notamment actualisé sa déclaration en matière de protection des données, que nous vous invitons à lire sur www.ssa.ch. De manière générale, la SSA ne collecte et ne traite que les données nécessaires aux tâches qui lui incombent.

www.ssa.ch /

déclaration sur la protection des données

BIENTÔT DANS VOTRE BOÎTE MAIL : DOCUMENT SSA POUR LES IMPÔTS

Courant janvier, la SSA vous fera parvenir par e-mail une attestation pour les droits reçus durant l'année écoulée.

Cette attestation vous sera nécessaire pour votre déclaration d'impôts. Vérifiez donc bien votre messagerie durant cette période et conservez précieusement ce document. Afin de bien réceptionner nos envois, nous vous invitons à vérifier que le domaine «@ssa.ch» est exclu de votre filtre anti spam. Nous profitons de vous rappeler que la SSA doit être informée de votre domicile fiscal. Nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer tout changement de domicile officiel dans un délai d'un mois.

Renseignements: info@ssa.ch

Infos domicile fiscal et impôt à la source: [www.ssa.ch / documents / sociétariat](http://www.ssa.ch/documents/societariat)
[www.ssa.ch / services aux autrices et auteurs](http://www.ssa.ch/services/aux-autrices-et-auteurs)

Prise de position sur le Message culture 2025-2028

Dans sa prise de position au Message culture 2025-2028 de la Confédération soumise en septembre dernier, la SSA évaluait positivement l'analyse des enjeux et les objectifs formulés dans ce projet. Elle estimait néanmoins qu'une augmentation globale des moyens financiers – d'au moins 2,5% – était nécessaire pour que les actrices et acteurs culturels puissent faire face aux exigences et aux nouvelles tâches.

Pour la SSA, il ne serait pas acceptable que la mise en œuvre de certaines mesures se fasse au détriment du soutien à la création artistique. La SSA s'est montrée très satisfaite qu'une juste rémunération des artistes conditionne le soutien financier public et que l'amélioration nécessaire de la sécurité sociale soit devenue une importante préoccupation. Là encore, une augmentation des moyens financiers lui semble toutefois

indispensable, faute de quoi il y a un risque de cannibalisation de ces deux objectifs. La SSA était particulièrement satisfaite que la faiblesse de rémunération des artistes découlant du streaming et des plateformes internationales soit reconnue. Différentes mesures sont à examiner pour parvenir à une amélioration dans ce domaine. De plus, les usages contractuels suisses ne doivent pas céder le pas devant des modèles moins favorables, notamment dans le cadre de coproductions ou d'investissements étrangers. Le projet actuel concernant la Loi sur la Bibliothèque nationale est inacceptable à plusieurs égards pour les titulaires de droits dont les œuvres sont protégées et exploitées par le biais de licences. Les droits d'auteur sont une source de revenus pour les artistes et contribuent ainsi à une amélioration globale de leur niveau de vie. Leur

respect devrait également être porté dans le Dialogue culture national et d'autres discussions sur la coopération. La nécessité d'une intensification de la collaboration entre les instances de soutien à la culture paraît évidente, tout en renforçant la participation des associations professionnelles des acteurs culturels. Des mesures correctives sont nécessaires pour pallier les difficultés d'accès aux programmes européens. Le sujet de l'intelligence artificielle était absent du projet. Pourtant, cette technologie ne manquera pas d'impacter à court terme le monde professionnel dans le domaine de la culture et d'affecter les titulaires de droits d'auteur. L'étude des conséquences et d'éventuelles mesures devrait constituer un axe supplémentaire de la politique culturelle.



Initiative « 200 francs, ça suffit ! » : danger de mort pour la diversité des médias

Suisseculture, et avec elle la SSA qui est membre de cette association faitière, prennent connaissance du dépôt de l'initiative « 200 francs, ça suffit ! » avec un profond malaise. Alors que le peuple suisse avait balayé, il y a cinq ans seulement, l'initiative « No Billag » à une majorité de 71,6%, voici qu'arrive déjà la nouvelle attaque contre la diversité des médias.

La Radio-télévision suisse constitue un forum important et nécessaire pour la création culturelle dans tous les domaines. L'art et la culture ont besoin de médias indépendants, qui soient indépendants aussi de la domination des mécanismes de marché. Seuls les médias de la SSR, qui a pour mandat de promouvoir la cohésion sociale et les échanges entre les régions et au sein de la société, ont une envergure à même de refléter toute la diversité de la Suisse et de sa création culturelle. Les programmes de la SSR représentent en outre des plateformes importantes pour la production artistique et la diffusion de celle-ci, et notamment des formes d'art moins connues.

www.suisseculture.ch

Contact: depav@ssa.ch

DIFFUSIONS DE VOS ŒUVRES SUR LES CHAÎNES À L'ÉTRANGER

Signalez-nous toutes les diffusions de vos œuvres ayant eu lieu à l'étranger.

Nous interviendrons auprès de nos sociétés sœurs afin d'y percevoir vos droits. En effet, nos homologues étrangers ont parfois de la peine à identifier les utilisations. Rendons-leur donc la tâche plus aisée en communiquant si possible la chaîne, la date de diffusion et l'œuvre utilisée à l'étranger. Vos œuvres seront ainsi repérées et le paiement de vos droits facilité. Toutefois, les droits dont vous bénéficiez pour l'utilisation de vos œuvres varient considérablement en fonction de leur genre et de la législation en vigueur dans le pays en question. Nous demeurons donc à votre disposition pour tout renseignement ou conseil à ce propos.



Etat de nécessité, écrit et réalisé par Stéphane Goël, prod. Climage-RTS.

Capter le réel : regards croisés sur l'économie florissante mais fragile du film documentaire suisse

Mehdi Atmani

La production documentaire helvétique ne s'est jamais aussi bien portée si l'on en juge le nombre de films sortis l'année dernière. Mais du financement à la distribution jusqu'à l'exploitation en passant par les plateformes, le milieu se remet en question pour préparer l'avenir.

C'est arrivé sur le tard, comme une fulgurance, à la sortie de la projection de *Petit Pow! Pow! Noël* de Robert Morin à *Visions du Réel*. La réalisatrice vaudoise Lila Ribi trouve sa vocation : elle sera cinéaste documentaire. Elle trouve dans ce genre l'alliance entre son amour de l'art et sa nécessité de parler des sujets qui lui tiennent à cœur afin de « créer un monde différent », dit-elle. Tout chez Lila Ribi est viscéral et intuitif : « J'aime le cinéma documentaire parce qu'il me permet de trouver une forme et un contenu créatif plus libre. Je ne choisis jamais un projet parce qu'il sera plus facile à financer. Je traite d'un sujet parce que j'éprouve le besoin d'en parler. Je dois faire un film là-dessus. Mon moteur, c'est une nécessité profonde. »

En 2016, Lila Ribi sort *Révolution silencieuse*, son premier long métrage documentaire sur le parcours chahuté d'un agriculteur vaudois dans le choix d'une reconexion plus profonde à la nature. Puis, en 2022, la réalisatrice persiste et confirme son talent avec *(m)mortels*, nommé au Prix du Cinéma suisse, section Meilleur film documentaire et lauréat de la section montage. Un film puissant, où Lila Ribi évoque la fin de vie en filmant les dernières années de sa grand-mère Greti, alors centenaire. Voilà pour le palmarès. Mais comme chez d'autres, il masque le long parcours du combattant à faire un film ; de même que le paradoxe entre la nécessité de filmer le réel et le besoin d'en vivre : « C'est un métier merveilleux, mais que je trouve vraiment difficile. Avec un film tous les quatre ans dans mon cas, ce n'est pas possible d'en vivre. »

Lila Ribi éprouve une réalité partagée par l'ensemble des actrices et acteurs du film documentaire suisse. Pourtant, et ils le soulignent, ils sont bien mieux lotis en comparaison de

leurs homologues à l'étranger. En effet, du point de vue du financement et de la production, le milieu du documentaire suisse n'a jamais été aussi florissant. Selon les statistiques suisses du film et du cinéma, ce ne sont pas moins de 127 longs métrages indigènes qui sont sortis en 2022. Parmi eux, deux tiers environ sont des documentaires. La plupart sont présentés en festivals. Mais trouvent-ils leur public ? C'est l'une des grandes questions qui agitent le réalisateur, producteur (Climage) et membre du Conseil d'Administration de la Société Suisse des Auteurs (SSA), Stéphane Goël.

« Il y a toujours cette valorisation symbolique en fonction des genres. »

Le tabou de l'exploitation

Dans le paysage du documentaire suisse, le Vaudois a réalisé 26 documentaires depuis 1987. Une trentaine d'années d'expériences et d'activités dans le milieu qui font de lui un fin observateur des défis à venir : « On ne se focalise pas du tout sur le fait que les films soient vus ou pas. Faut-il financer un film qui ne sortira qu'en festival ou se questionner sur sa potentielle exploitation ? C'est un énorme tabou dans le milieu, souligne Stéphane Goël. On navigue toujours dans une forme de schizophrénie entre le documentaire cinéma, de festival, TV, les webdocs. Il y a toujours cette valorisation symbolique en fonction des genres. » Selon Stéphane Goël, « le problème ou le questionnement, c'est qu'on lie toujours le financement d'un film en fonction des catégories énoncées

ci-dessus. Mais on ne remet jamais en question que des films puissent passer d'une catégorie à l'autre. » Stéphane Goël mentionne le cas d'école du film documentaire *Les Dames*, des autrices et réalisatrices Stéphanie Chuat et Véronique Reymond, produit par Climage : « Nous avons trouvé le financement et produit ce documentaire comme un film de télévision. » Ce brillant documentaire sur l'intimité de cinq sexagénaires trouvera surtout son public... dans les salles de cinéma, avec plus de 40'000 entrées.

Cette catégorisation influence-t-elle et formate-t-elle les projets ? « Chez Climage, nous n'avons pas honte de faire des films de TV ou de plateformes. Par contre, nous devons nous conformer à une recherche formelle au détriment du storytelling tout en élaborant une stratégie très en amont. Et cette stratégie peut se révéler fautive, souligne Stéphane Goël. Nous sommes encore influencés et liés à des exigences, à des contraintes, des cases qui remontent à très longtemps. »

L'enjeu de la distribution

Le réalisateur suisse Gwennaël Bolomey, fondateur et responsable de l'association Ciné-Doc, qui a pour but de favoriser la diffusion du cinéma documentaire, poursuit la réflexion de Stéphane Goël : « De manière générale, les écoles de cinéma et la production de films se portent bien. » Gwennaël Bolomey est également à l'origine de *Let's Doc! - La Semaine du Documentaire*, dont la première édition s'est tenue en juin 2023. La manifestation a pour ambition de montrer dans les salles – et au grand public – des documentaires présentés uniquement en festivals. Ce qui lui permet de dresser le constat suivant : « Dans l'industrie du film documentaire suisse, il y a une séparation nette

entre les films de festivals, portés par leur qualité esthétique et formelle et les films d'exploitation. Le milieu a tendance à valoriser les films plus esthétiques, moins grand public. C'est dommage de séparer les films entre leur diffusion en festivals et leur potentiel d'exploitation. »

Et cette tendance influence la forme et le financement des projets : « En Suisse, nous avons encore la possibilité de financer des projets forts, insiste Gwennaël Bolomey. Mais tous les financements se basent sur des scénarios, des films très écrits. C'est problématique pour le documentaire. Suivant quel sujet, il est difficile de savoir ce qu'il va se passer et de tout écrire à l'avance. Le système élimine donc des œuvres plus spontanées. Du coup, cela peut formater le dépôt de projet. » L'autre réflexion se porte sur le triumvirat entre l'Office fédéral de la culture, Cinéforum et la SSR dans le financement des films documentaires. « C'est confortable d'avoir trois partenaires, ajoute Stéphane Goël. Mais ce système limite les ambitions. Il calibre les projets en fonction de leurs affinités. Cela a une influence du point de vue éditorial. Dans un monde idéal, nous devrions avoir un financement plus large pour davantage de diversité. »

« On ne produit pas des films pour les montrer uniquement en festivals. »

Mais le point important, poursuit Gwennaël Bolomey, c'est la diffusion : « Il faut renforcer les soutiens aux distributeurs, qui font un travail de promotion et d'accompagnement des films. »



© Maximage

(Im)mortels, écrit et réalisé par Lila Ribí. Prod. Maximage.

Il faut augmenter l'enveloppe, ou mettre plus d'argent de la production vers la diffusion. Mais ça ne plaira pas aux producteurs. On doit aussi penser au public et renforcer leur accès aux documentaires. On ne produit pas des films pour les montrer uniquement en festivals.» Stéphane Goël s'interroge: «Au sein du milieu, je pense qu'on gagnerait à être plus transparent sur nos succès et nos échecs. Est-ce qu'il y a trop de films? Trop de projets? Est-ce que ce documentaire a un potentiel d'exploitation, même s'il est porté par une autrice, un auteur important ou une société de production d'envergure? Ce serait bien d'avoir des états généraux de l'exploitation des films.»

Les plateformes, une nouvelle donne

Et puis il y a celles et ceux qui s'essayaient à la production documentaire pour les plateformes telles que Netflix, Disney Plus, Amazon Prime et consorts. A l'instar du journaliste, auteur,

producteur et réalisateur suisse Jean-Cosme Delaloye. Depuis son exil à New York en 2002, le Suisse a réalisé huit films documentaires, dont trois financés en Suisse. Parmi eux, *Stray Bullet*, produit en 2017 par la société genevoise Tipi'mages, a démarré sa vie sur Netflix pour la poursuivre aujourd'hui sur Amazon Prime Video. Une stratégie assumée par le Suisse: «J'ai toujours pensé mes films pour une exploitation internationale.» Jean-Cosme Delaloye ne s'en cache pas, il aime ce qui dépasse les frontières: «La production suisse est géniale, mais le financement dépend d'un petit nombre de personnes; et donc de leur vision de ce que doit être un film. Ce n'est pas un frein. C'est un instrument super, mais qui a ses limites.» Ses collaborations avec les plateformes de streaming modifient sa manière de travailler: «J'ai une activité où je produis plus rapidement. Les plateformes veulent voir des images. Il faut très

vite leur montrer du biscuit. Autrement, tu ne vends pas. C'est une approche très différente de la Suisse. Avec Netflix par exemple, je suis dans une prise de risques plus élevée; je suis plus exposé, mais ensuite la production et la sortie du film vont beaucoup plus vite.»

Selon lui, le passage en festival «reste important, mais n'est pas indispensable. C'est un système qui bouge rapidement. Avec les plateformes, nous nous dirigeons vers plus d'immédiateté.» Le réalisateur n'a jamais fait de développement avec elles. Le système aux Etats-Unis fait qu'il faut s'adosser à une grande boîte de production qui, elle, développe pour les plateformes. Jean-Cosme Delaloye n'en démord pas: «Les réalisatrices et réalisateurs suisses ont de la chance. Les Américains rêvaient de pouvoir compter sur des fonds publics pour leurs films.»

LED, de la plume au plateau

Nalini Menamkat, collaboratrice aux Affaires Culturelles de la SSA

En 2019, notre dispositif de soutien à l'écriture Textes-en-Scène s'essouffle. Il est nécessaire de le réinventer, de questionner les modes de production actuels, les logiques de programmation et surtout, ce qui est au centre des actions du Fonds culturel de la SSA, les besoins des autrices et des auteurs.

Après des échanges entre les Affaires Culturelles, la Commission Scène et Pro Helvetia, se dessine l'idée d'un laboratoire pour des plumes encore émergentes (pas plus de cinq ans d'expérience dans le domaine de l'écriture dramatique, mais sans limite d'âge), moins axé sur le texte produit, mais qui a comme point central le processus d'écriture et tout le potentiel d'expérimentation qu'il implique.

Avec un dispositif souple qui peut s'adapter à de multiples manières d'écrire, nous lançons la première édition du Laboratoire d'Écriture Dramatique (LED), qui s'étend sur la saison théâtrale 2022/2023. Proposé sous la forme d'un parcours qui va de l'élaboration d'une idée à sa réalisation scénique, il permet de confronter l'écriture directement au plateau, tout en allégeant au maximum la pression de «faire spectacle». Pour préserver la dimension expérimentale, cette traversée se fait à trois reprises et peut, à chaque nouvelle occasion, prendre une forme différente. La saison est ainsi divisée en modules qui s'ouvrent avec une résidence d'écriture et se terminent avec une présentation d'un texte court (d'environ 30 minutes) trois mois plus tard. Pour pouvoir s'adapter au mieux aux besoins individuels, un carnet de bons permet d'engager des partenaires selon les besoins spécifiques du

texte en cours d'élaboration. Enfin, chaque participant/e reçoit une bourse d'écriture dotée de CHF 13'500.-.

Trois théâtres partenaires sont nos alliés sur le terrain; L'Usine à Gaz de Nyon, Le Spot à Sion et le Théâtre du Jura de Delémont. Leurs directions font d'ailleurs partie du jury, qui pour le premier appel à candidatures a reçu 39 dossiers et sélectionné Lucile Carré, Olivia Csiky Trnka et Bastien Hauser. Le trio est suivi collectivement par un dramaturge, Laurent Berger, et individuellement par des mentors, respectivement Magali Mougel, Marie Darrieussecq et Jérôme Richer. Avec eux, les lauréat/es tissent une constellation de travail à laquelle vont s'intégrer de manière ponctuelle d'autres artistes lors de la mise en espace du texte. Les trois récipiendaires présentent le fruit de leur travail successivement dans l'un des théâtres partenaires, souvent sous forme de pré-spectacles.

Cette première édition du LED est enthousiasmante à bien des égards et c'est surtout la maturation du travail d'écriture qui fait la réussite de ce projet.

Lucile Carré a, pour chacune de ses propositions, rencontré des jeunes femmes vivant à proximité du théâtre où elle a travaillé. Cela a donné lieu à *Les filles du coin* à Delémont, *Les filles du coin dans la prairie sèche valaisanne* à Sion et *Les filles du coin à la fête de l'Abbaye* à Nyon. Au fur et à mesure, la dimension fantastique et le ton décalé de ses textes se sont affirmés. Dans le deuxième volet, elle décide de confier son texte à une metteuse en scène. C'est dans son rôle plus «extérieur», et pas toujours confortable, qu'elle dit avoir appris le plus.

Olivia Csiky Trnka travaille sur trois thématiques et trois configurations très différentes. Pour le premier texte, *NUCLEUS, un stand-up dans un paysage irradié*, elle joue son propre texte au milieu d'une installation lumière et vidéo. Pour *HYPER DREAM ON*, elle engage trois comédiennes et un musicien. Le troisième module aboutit à *Une Vénus de 5789 ans*, un monologue qu'elle met en scène. L'accompagnement dont elle a pu bénéficier lui a permis d'avancer dans la précision de son écriture et la mise en place d'une méthodologie de travail.

Bastien Hauser a constitué une équipe avec laquelle il a travaillé pour ses trois projets. Il a creusé un sillon autour de la thématique de la relation amoureuse avec *Plafond*, *Fossé* et *Station*. Pour lui, qui est issu du milieu littéraire, l'occasion de diriger des comédiennes et comédiens a été très importante. Il s'est surpris lui-même à s'éloigner peu à peu d'une écriture très abstraite, ce qui a contribué à ouvrir de nouvelles perspectives pour la suite de son travail.

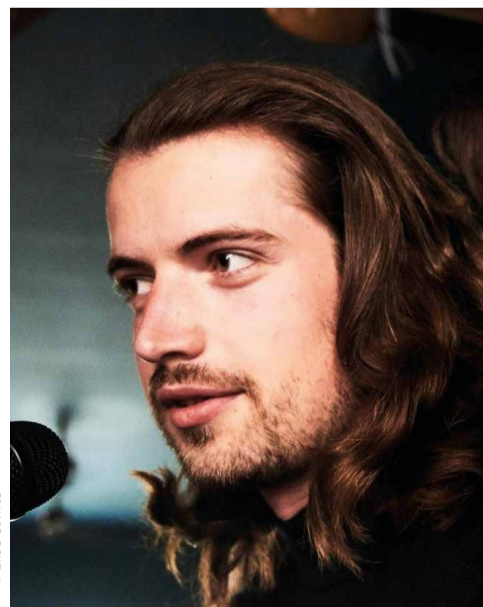
Tous les trois ont souligné l'importance, durant les résidences, de lire et de découvrir de nombreux textes dramatiques suggérés. Ceci leur a permis de faire émerger leurs envies et univers propres. Que ce soit par la capacité à structurer leur texte, l'affirmation d'un style, la découverte du plaisir narratif chez l'un ou encore la prise de conscience de la dimension musicale et rythmique chez l'autre, les neuf formes présentées témoignent du chemin parcouru et des outils acquis par le biais de ce laboratoire. Le Fonds culturel se réjouit d'ores et déjà de la prochaine édition qui démarrera avec le dépôt des candidatures au printemps 2024.



© LymnSkzo



© Isabelle Meister



© Elise Comte

Olivia Csiky Trnka, Lucile Carré et Bastien Hauser, lauréates et lauréat de l'action Laboratoire d'écriture dramatique (LED) de la SSA en 2022.

LA SSA A UNE NOUVELLE ADRESSE POSTALE

Suite à un changement de case postale, notre nouvelle adresse pour les courriers est la suivante :

**Société Suisse des Auteurs
société coopérative (SSA)
Rue Centrale 12
Case postale 1359
1001 Lausanne**

IMPRESSUM

COMITÉ DE RÉDACTION

CHRISTOPHE BUGNON, MARIE-EVE HILDBRAND, ANTOINE JACCOUD, STÉPHANE MITCHELL (RESPONSABLE DE RÉDACTION), MANON PULVER, DENIS RABAGLIA, JÜRIG RUCHTI

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

NATHALIE.JAYET@SSA.CH / 021 313 44 74

COLLABORATION À CE NUMÉRO

MEHDI ATMANI, NALINI MENAMKAT

DESSIN DE COUVERTURE

VINCENT DI SILVESTRO

CORRECTRICE

ADRIENNE BOVET

GRAPHISME

NAÏFS, ESTÈVE DESPOND

IMPRESSION

LE CRIC PRINT+EDITION, FRIBOURG

PUBLIÉ TROIS FOIS PAR AN

TIRAGE: 4000 EX. EN FRANÇAIS, 500 EX. EN ALLEMAND

POUR OBTENIR LE JOURNAL DE LA SSA UNIQUEMENT SOUS FORME ÉLECTRONIQUE : ENVOYER UN MESSAGE AVEC LE MOT BULEL DANS L'OBJET À NATHALIE.JAYET@SSA.CH

SSA société suisse des auteurs

RUE CENTRALE 12, CASE POSTALE 1359, 1001 LAUSANNE

TÉL. 021 313 44 55, FAX 021 313 44 56

INFO@SSA.CH, WWW.SSA.CH

GESTION DE DROITS D'AUTEUR

POUR LA SCÈNE ET L'AUDIOVISUEL